

TENNIS

Renseignements et règlements Félix-Martin

1. Une tenue vestimentaire sportive adéquate et des souliers de sports à semelles lisses sont exigés (pas de souliers plein air, de montagne ou avec crampons).
2. Seulement les membres peuvent réserver un court de tennis et doivent le faire via la plate-forme de [Tennis 40-0](#). (Simple : 1h max. – Double : 2h max.)
3. Une réservation ne peut être faite plus de 3 jours à l'avance.
4. Une réservation est annulée après 10 minutes de retard. (Nous vous demandons d'arriver à l'avance)
5. Selon les conditions météorologiques, une réservation peut être annulée sans préavis et si c'est le cas, vous recevrez une alerte sur votre téléphone intelligent pour vous en aviser.
6. Les joueurs doivent se présenter à la réception du chalet dès leur arrivée.
7. Les joueurs doivent obligatoirement emprunter les portes extérieures pour se rendre à leur court.
8. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des limites des terrains sportifs, balle, tennis....
9. L'accès au Chalet Félix-Martin, 1115 rue Dupré (toilettes, abreuvoir) est réservé aux joueurs (membres et invités).
10. Seuls les cours de tennis donnés par les instructeurs de l'école de tennis *Quarante-Zéro* sont permis sur les terrains de la Ville. Toute autre personne, munie ou non d'une carte d'instructeur ou d'entraîneur ne peut utiliser les terrains à cette fin, avec ou sans rémunération. Tout contrevenant se verra dans l'obligation de quitter les terrains de tennis sur le champ, dès que l'infraction est constatée.
11. La tenue d'une ligue à but lucratif est interdite sur les terrains (ceux-ci sont réservés aux membres uniquement).

Merci

Pour information
450 467-2835 poste 2230
loisirs.beloeil.ca
